Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213500457-20261029-73_2026-DE

République Française
Département d'Ille & Vilaine
Commune de Bruc Sur Aff

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**Du CONSEIL MUNICIPAL DE BRUC SUR AFF**

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents 12
Votants 15
Pouvoirs 3

Date de la convocation : 23/10/2026

Le vingt-neuf octobre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Laurent SULLEROT, Maire.

Présents : SULLEROT Laurent, BOUCHET Isabelle, BOUREL Cécile, DARBOIS Valérie, DE LORGERIL Bertrand, DUCLOYER Arnaud, ESNAUD Corentin, GICQUEL Jacqueline, HAMON Patrice, LE BLEVEC Mickaël, ROUX Emmanuel, SALMON Marie
Absents excusés : HERVÉ Mattis (Pouvoir à BOUCHET Isabelle), LE COCQ GEFFROY Gwladys (Pouvoir à BOUREL Cécile), OLIVIER Jennifer (Pouvoir à ROUX Emmanuel)
Absents :

Secrétaire de séance : GICQUEL Jacqueline

| 73/2026 | **Conventionnement APL des deux logements** |
|---|---|

Rapport de Monsieur Laurent SULLEROT, Maire,

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancienne boulangerie rue de Saint-Maur, la commune a acté la création de deux logements sociaux. À ce titre, une demande d'agrément a été réalisée et obtenue auprès du Département d'Ille-et-Vilaine en décembre 2025. Des aides spécifiques à la création de logements sociaux ont été obtenues de la part du Département et de l'État.

Une convention doit désormais être passée entre l'État et la commune de Bruc-sur-Aff concernant la gestion de ces logements sociaux. Cette convention permet également aux futurs locataires de bénéficier de l'APL (aide personnalisée au logement).

La convention doit être établie pour une durée de 9 ans minimum, afin de garantir la destination des logements en logements sociaux sur cette période.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :***

↳ **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention pour les deux logements sociaux rue de Saint-Maur ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent SULLEROT

BRUC-SUR-AFF (Ille-et-Vilaine)